



**COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS**  
**Arrondissement de Segré**  
**Département de Maine-et-Loire**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 7 FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le sept février à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, Joël DUPONT, Bernard BEDOUET, Valérie AVENEL, Frédéric PLOQUIN, Pierre-Paul HAMERY, Jacques MORINIERE, Patrice GUYOT, Sophie LIBEAU, Christine MORIN, Mickaël BARAISE, Maryline BRANCHEREAU, Damien LEFORT, Samuel RICOU.

Absents excusés : Jacques BONHOMMET (donne pouvoir à Pierre-Paul HAMERY), Vanessa BRAUD.

Secrétaire de séance : Samuel RICOU

Date de la convocation : 30 janvier 2019.

**Nombre de conseillers en exercice : 16**

**Nombre de conseillers présents : 14**

**Quorum : 9**

**Ayant donné pouvoir : 1**

**Nombre de votants : 15 (14+1)**

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

---

**1 – Approbation du compte rendu de la séance du 17 janvier 2019**

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 17 janvier 2019.

Le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

**2 – Lotissement Le Pré de la Fontaine – Attribution des marchés**

Madame Le Maire rappelle que, par délibération en date du 8 novembre 2018, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer la consultation selon la procédure adaptée pour le projet d'aménagement du lotissement le Pré de la Fontaine comptant 12 lots à usage d'habitation individuelle et 2 ilots pour la création de logements sociaux dédiés aux seniors.

Elle présente le résultat de la consultation.

Le marché est décomposé en 2 lots :

Lot N°1 : Terrassements – Voirie – Assainissement

Lot N°2 : Aménagements paysagers

La date limite de remise des offres était fixée au 4 janvier 2019.

24 dossiers ont été retirés.

7 offres ont été transmises pour le lot N°1 et 2 offres pour le lot N°2.

Les critères de jugements des offres étaient fixés comme suit :

1 – Prix : 60 %

2 – Valeur technique : 40 %

Suite à l'analyse des offres réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre, AIR & GEO, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

<b>LOT</b>	<b>Estimation HT AIR&amp;GEO</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant Marché HT</b>
<b>Lot N°1 – Terrassements – Voirie – Assainissement</b>	316 315,00 €	COURANT TP	<b>295 762,04 €</b>
<b>Lot N°2- Aménagements paysagers</b>	16 900,00 €	EDELWEISS	<b>18 649,50 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>333 215,00 €</b>		<b>314 411,54 €</b>

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'attribuer le lot N°1 – Terrassements – Voirie - Assainissement à l'entreprise COURANT TP pour un montant de 295 762,04 € HT.,

D'attribuer le lot N°2 – Aménagements paysagers à l'entreprise EDELWEISS pour un montant de 18 649,50 € HT.,

D'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

### **3 – Construction de salle de pétanque – Attribution des marchés**

Madame Le Maire rappelle que, par délibération en date du 4 octobre 2018, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer la consultation selon la procédure adaptée pour le projet de construction d'une salle de pétanque d'environ 150 m<sup>2</sup> comprenant 2 jeux couverts, 1 salle de réunion et un local WC PMR.

Madame le Maire présente les résultats de la consultation.

Critères de jugement des offres :

1 – Prix des prestations : 60 %

2 – Valeur technique de l'offre : 40 %

Suite à l'analyse des offres réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre conformément au règlement de consultation, le classement des entreprises retenues se présente comme suit :

<b>LOT</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Estimation HT</b>
1 – Terrassement – Maçonnerie - Ravalement	AMG Construction – Bécon les Granits	<b>22 721,00 €</b>	27 265,20 €	10 800,00 €
2 – Charpente métallique – Couverture –	PREFAKIT – St Augustin des Bois	<b>24 056,00 €</b>	28 867,20 €	26 000,00 €
3 – Menuiseries extérieures et intérieures	AL Menuiseries – Bécon les Granits	<b>7 229,05 €</b>	7 674,86 €	7 100,00 €
4 – Electricité – Chauffage électrique	GIRARDEAU – Brain sur Longuenée	<b>6 410,42 €</b>	7 637,72 €	7 500,00 €
5 – Plomberie - sanitaires	CROISE Fabrice – St Clément de la Place	<b>2 294,00 €</b>	2 752,80 €	3 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>62 710,47 €</b>	74 197,78 €	54 900,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide le choix d'attribution aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessus,

Autorise Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

### **4 – Réaménagement intérieur des locaux de la Mairie pour l'intercommunalité – Avenants**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que des prestations complémentaires sont nécessaires à la réalisation des travaux de réaménagement intérieur des locaux de la Mairie pour l'intercommunalité.

Il est nécessaire de passer des avenants pour les lots suivants :

- Lot 1 : Démolition – gros œuvre (Entreprise SARL THIBAULT) : travaux en moins-value pour la suppression de renfort de maçonnerie pour charpente

	Montant HT	Variation %
Marché initial	74 655,05 €	
<b>Avenant N°1</b>	<b>- 2 771,00 €</b>	<b>- 3,71 %</b>
Nouveau marché	71 884,05 €	

- Lot 2 : Charpente – ossature bois – plancher bois (Entreprise BATIBOIS) : travaux en plus-value pour la modification de l'ossature bois en compensation de maçonnerie défectueuse

	Montant HT	Variation %
Marché initial	47 312,90 €	
<b>Avenant N°1</b>	<b>+ 3 547,00 €</b>	<b>+ 7,50%</b>
Nouveau marché	50 859,90 €	

- Lot 7 : Cloisons sèches (Entreprise BOURRIGAULT) : travaux en plus-value pour la modification du doublage et changement de la technique de rattrapage du sol du 2<sup>ème</sup> étage

	Montant HT	Variation %
Marché initial	36 041,52 €	
<b>Avenant N°1</b>	<b>+ 1 466,17 €</b>	<b>+ 4,07 %</b>
Nouveau marché	37 507,69 €	

- Lot 8 : Plafonds suspendus (Entreprise APM) : travaux en plus-value pour le remplacement du plafond hall mairie et pose d'un plafond dans un bureau

	Montant HT	Variation %
Marché initial	4 396,33 €	
<b>Avenant N°1</b>	<b>+ 2 303,19 €</b>	<b>+ 52,39 %</b>
Nouveau marché	6 699,52 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide l'avenant N°1 au lot N°1 – Démolition – gros œuvre avec l'entreprise SARL THIBAULT de Nyoiseau (49500) pour un montant de – 2 771,00 € HT,

Valide l'avenant N°1 au lot N°2 – Charpente – ossature bois – plancher bois avec l'entreprise BATIBOIS de Maulévrier (49360) pour un montant de 3 547,00 € HT,

Valide l'avenant N°1 au lot N°7 – Cloisons sèches avec l'entreprise BOURRIGAULT de Juigné sur Loire (49610) pour un montant de 1 466,71 € HT,

Valide l'avenant N°1 au lot N°8 – Plafonds suspendus avec l'entreprise APM de St Léger de Linières (49070) pour un montant de 2 303,19 € HT,

Autorise Madame le Maire à signer les différents avenants.

## **5 – Indemnités de fonction – Modification du montant des indemnités suite à la revalorisation indiciaire au 01/01/2019**

Les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent le régime des indemnités de fonction des élus locaux.

Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire des communes ; elles sont fixées par référence à un pourcentage du montant correspondant à l'indice brut (IB) terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique.

La réforme initiée dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 a augmenté l'IB terminal de la fonction publique servant de base de calcul aux indemnités de fonction des élus. Cet indice brut terminal a été majoré de 1015 à 1022 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 puis de 1022 à 1027 au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Considérant que la délibération de 2014 fait référence à l'indice brut 1015, une nouvelle délibération doit être prise. Il est recommandé de ne pas faire référence à l'indice 1027, mais d'exprimer simplement un pourcentage de « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision afin de ne pas être dans l'obligation de prendre une nouvelle délibération lors d'une prochaine modification de l'indice,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant le barème indemnitaire applicable pour une commune dont la population municipale est située entre 1 000 et 3 500 habitants,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités de fonction des élus locaux comme suit :

NOM – PRENOM	FONCTION	TAUX
FOUCHEREAU Marie-Ange	Maire	43 % de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur
DUPONT Joël	1 <sup>er</sup> Adjoint	16,5 % de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur
BEDOUET Bernard	2 <sup>ème</sup> Adjoint	16,5 % de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur
AVENEL Valérie	3 <sup>ème</sup> Adjointe	16,5 % de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur
PLOQUIN Frédéric	4 <sup>ème</sup> Adjoint	16,5 % de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur
BONHOMET Jacques	5 <sup>ème</sup> Adjoint	16,5 % de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur
HAMERY Pierre-Paul	6 <sup>ème</sup> Adjoint	16,5 % de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur
GUYOT Patrice	Conseiller Municipal Délégué	3,63 % de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur
LIBEAU Sophie	Conseiller Municipal Délégué	3,63 % de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la FPT en vigueur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, suivant les taux mentionnés ci-dessus de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Dit que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

## **6 – Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programmation 2019 – Demandes de subvention pour les travaux d'aménagement de l'extension de l'espace cinéraire du cimetière**

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que le projet d'aménagement de l'extension de l'espace cinéraire du cimetière peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre des opérations éligibles d' « aménagement, entretien, extension de cimetières ». Le taux d'intervention est fixé de 25 à 35 %.

Vu l'article L.22-232 du CGCT, elle précise que les communes de plus de 2 000 habitants sont tenues de respecter certaines obligations relatives à la législation funéraire et notamment de disposer d'un espace cinéraire de capacité suffisante pour répondre à la demande de la population.

Elle rappelle que l'aménagement de l'espace cinéraire avait été réalisé en 2007 et comprenait un

columbarium de 12 cases sur 2 niveaux, 6 cavurnes individuelles et le jardin du souvenir. L'espace cinéraire ne dispose plus de places suffisantes. L'extension de l'espace cinéraire a donc été programmée pour 2019 comprenant la fourniture et pose de l'équipement : 2 modules columbarium « Cap Horn » de 6 cases chacun, 20 cavurnes carrée pupitre, ainsi que l'aménagement des espaces verts et des allées.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 20 000,00 € HT.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Désignation des travaux	Montant HT	Organisme	Taux	Montant HT
Equipement cinéraire	13 792,40 €	<b>DETR</b>	<b>35 %</b>	<b>7 000,00 €</b>
Aménagement des allées et espaces verts	6 207,60 €	Autofinancement		13 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>20 000,00 €</b>			<b>20 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet présenté et son plan prévisionnel de financement,

Décide de solliciter pour ces travaux une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programmation 2019 au taux de 35 %,

Autorise Madame Le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière près des services préfectoraux.

#### **7 – Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programmation 2019 – Demandes de subvention pour les travaux d'aménagement d'un parcours de santé**

Madame Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 6 décembre 2018 a approuvé l'aménagement d'un parcours de santé, projet initié par le Conseil Municipal d'Enfants.

L'itinéraire du parcours d'une distance d'environ 1 km débute du terrain multisports, passe à travers l'arborétum puis le long du ruisseau aux abords du parking de la salle de tennis, traverse la RD 104 pour rejoindre le cheminement piétonnier vers le lotissement du Tremblay.

Le projet est composé de 10 agrès : échelle horizontale, barres parallèle, mur à franchir ou dos d'âne ou échelle oblique, haies d'obstacles, saute-mouton, poutre d'équilibre et pas de géant + barres de traction, banc incliné et barres d'étirement.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre des opérations éligibles « squares, aires de jeux pour enfants, équipements sportifs ». Le taux d'intervention est fixé de 25 à 35 %.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 20 000,00 € HT.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Désignation des travaux	Montant HT	Organisme	Taux	Montant HT
Equipement composé de 10 agrès	15 652,20 €	<b>DETR</b>	<b>35 %</b>	<b>7 000,00 €</b>
Aménagement du parcours	4 347,80 €	Autofinancement		13 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>20 000,00 €</b>			<b>20 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet présenté et son plan prévisionnel de financement,

Décide de solliciter pour ces travaux une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programmation 2019 au taux de 35 %,

Autorise Madame Le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière près des services préfectoraux.

### **8 – Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Programmation 2019 – « Grandes priorités » - Rénovation thermique de la salle de football.**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'Etat, dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement public local a décidé de reconduire en 2019 la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) et la pérenniser par son introduction au code général des collectivités territoriales (art. L.2334-42).

Dans le cadre du projet de rénovation thermique de la salle de football, il est proposé de solliciter la DSIL 2019 au titre des « Grandes Priorités » sur le volet « Rénovation thermique, transition énergétique ».

La rénovation thermique correspond à l'ensemble des travaux réalisés visant à diminuer leur consommation énergétique : travaux d'isolation des bâtiments, remplacement des menuiseries existantes, système de régulation du chauffage.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 65 000,00 € HT.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Désignation des travaux	Montant HT	Organisme	Taux	Montant HT
Isolation murs extérieurs, plancher bas toiture	33 500,00 €	<b>DSIL « GP »</b>	<b>50 %</b>	<b>32 500,00 €</b>
Remplacement des menuiseries existantes	10 000,00 €	Autofinancement		32 500,00 €
Ventilation simple flux	5 000,00 €			
Chauffage	5 000,00 €			
Eclairage	2 500,00 €			
Honoraires divers : maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, SPS, audit thermique,...	9 000,00 €			
<b>TOTAL HT</b>	<b>65 000,00 €</b>			<b>65 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté et son plan prévisionnel de financement,
- Décide de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local 2019 « Grandes Priorités » pour les travaux de rénovation thermique de la salle de football au taux de 50 %,
- Autorise Madame Le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière près des services préfectoraux.

### **9 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Rapport de CLECT du 4 décembre 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rapport de la CLECT du 4 décembre 2018 portant sur les points suivants :

- Financement Eaux pluviales,
- Financement Hydraulique Agricole,
- Intégration Voirie.

#### **1 – Financement Eaux pluviales :**

La compétence Eaux pluviales a été transférée à la CCVHA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour le financement de l'investissement, la commission Assainissement/EP a travaillé sur les clés de répartition et en a retenu 3 :

- o La population agglomérée (qui habite en agglomération) pour 20 %,

- La surface agglomérée (surface de la commune en agglomération) pour 30 %,
- Le linéaire de réseaux Eaux Pluviales pour 50 %.

Remarques :

1 – du fait de la corrélation forte entre la population agglomérée et la surface agglomérée, il pourrait être envisagé de ne retenir que la population agglomérée avec conséquence de surpondérer ces critères.

2 – quant au linéaire de réseaux EP, cela risque de faire supporter une double charge aux communes ayant réalisé des travaux.

Proposition : afin de répondre au mieux à la volonté de la commission de faire contribuer les communes dans lesquelles les travaux seront planifiés, il est proposé de retenir le montant des travaux à réaliser dans le cadre du Schéma Directeur.

En conclusion, les communes seraient sollicitées à hauteur de 50 % des travaux réalisés dans leur commune et à hauteur de leur poids respectif de la population agglomérée pour les 50 % restant.

Ce mécanisme se rapproche des décisions prises quant au financement de la voirie.

Le montant demandé aux communes serait calculé chaque année sur la base des travaux mandatés l'année précédente.

Pour 2019 (et les années suivantes), les travaux réalisés en 2018 (et années suivantes) seraient « refacturés » à l'ensemble des communes selon les deux clefs suivantes :

- 50 % par la commune concernée par les travaux ;
- 50 % selon le poids de la population agglomérée de la commune. (Pour Bécon les Granits, la population agglomérée retenue est de 2 335 sur une population totale de 2 940 ce qui représente 8,6 % de la population agglomérée totale des 17 communes de 27 001)

Pour le financement du fonctionnement, la commission ne s'est pas encore penchée sur cette problématique.

**2 – Hydraulique agricole :**

La conférence des Maires a validé le retour aux communes de la compétence Hydraulique Agricole.

Seule l'ex CCHA possédait cette compétence dans ses statuts et que l'on ne retrouve pas de transfert de fonds entre les communes et l'ex CCOA, le retour de la compétence aux communes se ferait sans transfert de fonds.

**3 – Intégration Voirie**

Les communes de Thorigné d'Anjou et d'Erdre-en-Anjou ont sollicité la commission voirie quant à l'intégration de quelques voies situées en lotissement.

Les procédures d'intégration des voies communales dans la voirie communautaire sont conformes aux dispositions techniques et financières des points III et IV du règlement intérieur de la « Compétence Voirie et sentiers de randonnée ».

Vu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le rapport de la CLECT du 4 décembre 2018.

**10 – Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Règlement intérieur « Compétences voirie et sentiers de randonnée » - Adoption**

Madame le Maire présente le règlement intérieur « Compétence Voirie et sentiers de randonnée » (transmis par mail à l'ensemble des élus) proposé par la Commission Voirie de la CCVHA du 5/09/2018.

Les grandes lignes de ce règlement sont présentées :

- 1 – Définition et identification d'une voirie communautaire : distinction voirie et sentier de randonnée
- 2 – Exercice de la compétence : niveaux d'intervention selon les secteurs
- 3 – Procédure d'intégration d'une voirie communale et des sentiers de randonnée : selon le cahier des charges techniques
- 4 – Financement de la compétence voirie et sentiers de randonnée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte ce règlement intérieur.

## **11 – Travaux**

### ➤ Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014 :

Vu l'article L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du 4 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu cette délégation,

- Réparation de poteaux d'incendie suite contrôle APAVE – Devis SAUR : 4 992,00 € HT. Article 2135 du budget.
- Salle culturelle : Maintenance des gradins – Devis Société MASTER Industrie : 1 360,00 € HT. Article 61522 du budget.

## **12 – Achats**

### ➤ Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014 :

Vu l'article L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du 4 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu cette délégation,

- Mairie : 1 réfrigérateur et 1 lave-vaisselle – Boulanger – Coût : 898 €. Article 2188 du budget.
- Service technique : Panneaux de signalisation pour « sens unique Avenue du Pont Gandon » et 3 panneaux « Village fleuri » - Devis Nadia Signalisation : 1 370,50 € HT. Article 2152 du budget.
- Service technique : remplacement d'une tronçonneuse – Devis MOSSET : 307,50 € HT. Article 2158 du budget.

## **13 - Affaires générales et informations diverses**

### ➤ Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Amélioration de l'habitat : dans le cadre de la politique de l'habitat, une étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH-RU est lancée sur le secteur Ouest-Anjou, 3<sup>ème</sup> secteur d'étude sur le territoire. Une réunion de démarrage a eu lieu le 5/02/2019 en Mairie de Bécon les Granits suivie d'une visite sur le terrain. La première étape consiste en la réalisation d'un diagnostic territorial incluant une analyse et description des polarités du territoire : Bécon les Granits et le Louroux Béconnais dans le cadre de l'OPAH-Renouvellement urbain (RU) ciblée sur les centre-bourgs des polarités. Plusieurs scénarii seront proposés : principes d'aménagement en réponse aux dysfonctionnements mis en évidence dans l'état des lieux. Une réunion publique sera organisée afin d'informer la population de la mise en œuvre opérationnelle du projet.

### ➤ Communication municipale : diffusion d'une annonce pour un/une stagiaire en communication. Mission principale : reconfiguration et mise à jour du site Internet + missions secondaires : propositions sur les supports de communication municipaux.

### ➤ Téléphonie mobile : le dossier d'information sur l'installation d'une antenne relais Orange 4G aux abords de la station d'épuration située chemin de Brisâtre est consultable par le public en Mairie.

### ➤ Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole de la région du Louroux Béconnais (SIAA) : la dissolution a été prononcée au 31.12.2018. La Préfecture de Maine et Loire confirme que les Déclarations d'Intérêt Général (DIG) dont l'ex-syndicat était bénéficiaire pour la réalisation des travaux sur des propriétés privées (procédure encadrée par la Loi sur l'eau) sont transférées de droit aux communes membres de cet ex syndicat. Une rencontre a eu lieu à la Pouëze le 28.01.2019 en présence des représentants des 7 communes historiques adhérentes à l'ex SIAA. La majorité des membres présents a validé le principe de continuer les travaux. Les modalités organisationnelles et financières restent à définir.

## **14 - Rapports des commissions.**

### ➤ *Commission Aménagement rural, voirie, urbanisme et environnement (Monsieur DUPONT)*

- Travaux de voirie urbaine 2018-2019 – Aménagement de la rue de la Dagonnière : la création du réseau d'eaux pluviales est en cours, puis réalisation des bordures coulées.
- Effacement des réseaux souples par le SIEML Rue de Cholet : les branchements des maisons se terminent. Le raccordement au nouveau réseau est prévu les 13 et 14 février 2019.

### ➤ *Commission Associations, sport, loisirs, jumelage (Monsieur BEDOUET)*

- Terrain multisports : le filet pare-ballons sera installé le 11 .03.2019.

- Projet de relance d'un Comité des Fêtes : une dizaine de personnes s'est réunie le 31 Janvier 2019 pour discuter de ce projet. Un bureau provisoire a été nommé afin de lever la mise en sommeil de l'association. Une assemblée extraordinaire sera organisée fin février. Un tour de table a été effectué afin de recueillir les orientations souhaitées par chacun pour ce nouveau Comité des Fêtes : animations autour de l'identité locale du « Granit », ne pas multiplier les manifestations mais privilégier la qualité des actions, structure vecteur d'animation et de lien social entre les associations locales.
- *Commission Vie scolaire et périscolaire, Intergénération (Madame AVENEL)*
  - Collecte de jeux solidaire : après tri des jeux collectés, une trentaine de jeux a été remise à la Maison de Retraite. Le reste des jeux sera récupéré par l'association Banfora : une partie sera envoyée pour les enfants au Burkina Faso et le reste donné à la Banque alimentaire.
  - Conseil Municipal d'Enfants : les jeunes élus se sont réunis en groupe afin de proposer différentes actions à mettre en place pour répondre aux 3 types d'incivilités retenues : déchets dans les rues, déjections canines, vitesse des véhicules en agglomération.
- *Commission Finances, Ressources humaines, Développement économique (Monsieur PLOQUIN)*
  - Prochaine Commission des Finances le 25.02.2019 à 20 h 30.
- *Commission Bâtiments communaux (Monsieur HAMERY)*
  - Salle St Pierre : les travaux sont terminés.
  - Réaménagement des locaux de la Mairie pour l'intercommunalité : la première phase des travaux est terminée. L'affectation des bureaux a été modifiée au 1<sup>er</sup> étage afin de libérer la deuxième partie à réaménager. Les travaux au 2<sup>ème</sup> étage devraient se terminer pour début mars.
  - Construction d'une nouvelle école maternelle : la toiture est presque terminée, les menuiseries sont posées. Le bâtiment sera prochainement hors d'air hors d'eau (clos et couvert).
- *Projet Patrimoine (Monsieur PLOQUIN et Madame LIBEAU)*
  - Le dernier atelier pour le projet de livre sur l'Histoire de Bécon est fixé au 9 Février 2019 : choix du titre du livre.

## **15 – Questions diverses**

Fin de la séance à 22 h 30.